



Mise à jour n° 157 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2021 06 15

16^e mise à jour du *Tome IV – Abords de route*

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour Faux titre et Dépôt légal Notes générales 1, 2 et 5 à 8	Déc. 2018	Répertoire des mises à jour Faux titre et Dépôt légal Notes générales 1, 2 et 5 à 8	Déc. 2019

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
1	i et ii	2018 06 15	i et ii	2021 06 15	<p>Actualisation de la table des matières.</p> <p>Actualisation du logo du Ministère.</p> <p>Section 1.2 « Références » : ajout de la référence à l'édition 2014 de la carte des zones de rusticité des plantes au Canada.</p> <p>Section 1.6.2.2 « Critères de sélection » : correction apportée au nom de la carte des zones de rusticité des plantes au Canada.</p> <p>Figures 1.6–2 à 1.6–5 : amélioration graphique.</p>
	1 à 13	2007 06 15 2012 06 15 2018 06 15	1 à 13	2021 06 15	
5	i à iii	2015 06 15	i à iii	2021 06 15	<p>Actualisation de la table des matières.</p> <p>Section 5.5.1 « Critères physiques » : modification du titre du chapitre 9 du <i>Tome I – Conception routière</i>.</p> <p>DN 011 à 014 : ajout de précisions concernant les exigences de la partie II de la norme BNQ 2560–114 qui doivent être appliquées après la mise en œuvre des matériaux granulaires.</p> <p>DN 018 à 024, 026 et 027 : ajustement des dessins normalisés en fonction des nouveaux panneaux de signalisation routière et correction de coquilles.</p>
	3 et 4	2015 06 15	3 et 4	2015 06 15 2021 06 15	
	DN 011 à DN 014	2015 06 15	DN 011 à DN 014	2021 06 15	
	DN 017 à DN 027	2015 06 15	DN 017 à DN 027	2015 06 15 2021 06 15	
6	i et ii	2019 06 15	i et ii	2021 06 15	<p>Actualisation de la table des matières.</p> <p>Section 6.3.2.1 « Fossés » : ajout que la protection des parois et du fond du fossé est réalisée avec un géotextile tissé solidement fixé au sol.</p> <p>Section 6.3.2.3 « Gabions » : retrait que les gabions peuvent être utilisés pour aménager des seuils dans les cours d'eau et ajout qu'ils sont faits de fils d'acier galvanisé recouvert de polychlorure de vinyle.</p>
	1 à 14	2007 06 15 2014 06 15 2015 06 15 2019 06 15	1 à 14	2007 06 15 2019 06 15 2021 06 15	

Mise à jour n° 157 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2021 06 15

16^e mise à jour du Tome IV – Abords de route

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
6	DN 001 et DN 002	2012 06 15	DN 001 et DN 002	2012 06 15 2021 06 15	<p>Section 6.3.3.3 « Bassins successifs » :</p> <ul style="list-style-type: none"> révision complète de la section pour y introduire la méthode de simulation du cours d'eau à l'intérieur du ponceau, l'aménagement de déversoirs à l'intérieur du ponceau et l'enfouissement de la partie aval du ponceau. ajout que la longueur des bassins doit être établie en fonction de la pente du ponceau et de la dénivellation maximale entre les déversoirs. ajout que la dénivellation entre les bassins doit tenir compte de la capacité natatoire et de saut des espèces de poissons et d'un complément à la norme sur la dénivellation maximale adéquate. retrait du texte précisant que les seuils dans un cours d'eau peuvent être aménagés avec des gabions. ajout que les seuils sont préférablement aménagés avec des pierres, mais qu'ils peuvent également l'être avec du béton. <p>Section 6.3.3.4 « Enrochement à la sortie d'un ponceau » : ajout du calibre de pierres 0-20 mm.</p> <p>Section 6.3.4.1 « Aménagement du nouveau canal » : ajout que des déversoirs ou la simulation d'un cours d'eau peuvent être utilisés lorsque la vitesse d'écoulement ou que la pente d'un ponceau est trop élevée.</p> <p>Figure 6.3–7 : amélioration graphique.</p> <p>DN 001 :</p> <ul style="list-style-type: none"> retrait d'un déversoir sur la figure, retrait du profil d'un bassin aménagé avec des gabions. modification de la différence de hauteur entre deux bassins, elle passe à un intervalle de 100 à 200 mm.
9	i et ii 3 à 6	2019 06 15 2019 06 15	i et ii 3 à 7	2021 06 15 2021 06 15	<p>Actualisation de la table des matières.</p> <p>Section 9.6 « Matières fertilisantes » : ajout que les matières fertilisantes ne doivent pas être ajoutées pour engazonner les sols à proximité des milieux humides, des lacs, des cours d'eau et de leurs rives.</p>

Mise à jour n° 157 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2021 06 15

16^e mise à jour du *Tome IV – Abords de route*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
9					<p>Section 9.9 « Techniques d'engazonnement » : ajout d'une référence au nouveau tableau 9.9-2 « Techniques d'engazonnement selon le type de terre végétale » et de l'approbation du Ministère pour les utilisations sous réserve.</p> <p>Tableau 9.9-1 : ajout de la technique d'engazonnement H-4.</p> <p>Tableau 9.9-2 : nouveau tableau sur les techniques d'engazonnement selon le type de terre végétale.</p> <p>Section 9.9.2 « Engazonnement par ensemencement hydraulique » : ajout du type H-4 « Ensemencement hydraulique protégé par des fibres matricielles liantes », de la nécessité de valider la stabilité de la pente, pour les types H-3 et H-4, lorsque la longueur de la pente est supérieure à 40 m.</p>
10	i et ii	2016 09 15	i et ii	2021 06 15	Actualisation de la table des matières.
	1 à 6	2007 06 15 2013 06 15 2016 09 15	1 à 6	2021 06 15	<p>Actualisation du logo du Ministère.</p> <p>Sections 10.2 « Références » et 10.3 « Planification des interventions » : correction du nom d'une norme du Bureau de normalisation du Québec (BNQ).</p> <p>Sections 10.5.3.1 « Remblai au-dessus des racines » et 10.5.3.2 « Déblai dans la zone des racines » : correction du nom d'une norme du Bureau de normalisation du Québec (BNQ).</p>

